

# RELEVÉ DE DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION PREFON QUI S'EST TENUE LE VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

Le Président ouvre l'Assemblée générale à 9h30, précise que le *quorum* est atteint avec 63 membres (sur 73) qui sont présents ou représentés.

Les membres de l'Assemblée générale rendent hommage à Madame Nicole Prud'homme et à Monsieur Christian Chapuis, anciens Présidents qui sont décédés cette année.

## **1. Approbation des procès-verbaux de l'AGE et de l'AGO du 24 novembre 2023.**

*Le procès-verbal des Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 24 novembre 2023 sont adoptés à l'unanimité des présents.*

## **2. Rapport d'activité du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration s'est réuni deux fois cette année, le Bureau s'est quant à lui réuni 8 fois entre décembre 2023 et novembre 2024 dont une fois sous forme d'un séminaire de travail afin de lancer le plan de développement qui sera proposé à l'adoption de l'Assemblée générale. De même, le projet de refonte de la charte ISR a été lancé. Les commissions permanentes, au nombre de 4, se sont réunies régulièrement. Le Comité des risques s'est également réuni deux fois de même que le comité des rémunérations.

Le Président fait état de la situation économique de la société Virage Viager, dont Préfon Distribution est actionnaire.

En matière de résultats du régime, l'année 2023 est marquée par 5 700 nouvelles affiliations, soit une hausse de 26% et une collecte de 284 M€ en baisse de 1,8%. Le régime constate 5 200 liquidations en capital et 3 400 en rente. L'année 2024, même si elle n'est pas terminée devrait se terminer avec un retrait en matière de nouvelles affiliations et une progression de la collecte. Concernant la nouvelle offre de retraite collective, nous venons de gagner un appel d'offre. Un plan d'adaptation a été présenté et approuvé par le Conseil d'administration de juin dernier.

L'année est marquée par notre 60<sup>ème</sup> anniversaire rythmée par la diffusion de 60 interviews qui ont contribué à brosser le portrait de l'association, à célébrer le succès de notre institution, à faire connaître notre savoir-faire, nos points forts et notre histoire.

Le Bureau a entamé une réflexion au sujet de la promotion du régime par les organisations syndicales.

Une réflexion est entamée au sujet du renouvellement des Personnalités qualifiées dans nos instances pour le prochain mandat.

Le conseil d'administration de juin a approuvé l'avenant à la convention administrative qui fixe un cadre précis de suivi de la qualité de gestion.

En matière institutionnelle, nos démarches vis-à-vis du Trésor pour modifier la règle qui limite la revalorisation des rentes se poursuivent et l'association est attentive aux travaux parlementaires au sujet de la fiscalité du PER.

L'association a poursuivi sa communication vis-à-vis des affiliés au travers du magazine *Préfon.info* dont le format va évoluer de mêmes que les rencontres en province se feront avec un nouveau format. La publication de podcasts et de vidéos se poursuit.

En matière de relation avec le consortium, l'association travaille à l'amélioration de la compétitivité de notre offre (évolutions des conditions générales du régime) et au développement de notre partenariat avec La Banque Postale. Un *Comité Parcours Client* est en place avec CNP assurances, il a vocation à suivre les améliorations à l'œuvre dans la relation avec nos affiliés (fonctionnalités nouvelles en ligne, numéro de téléphone unique, suivi des indicateurs qualité).

La commission prospective suit régulièrement les études publiées en lien avec la Fonction publique, la prévoyance, la retraite et l'épargne. Une offre nouvelle en matière de capital décès est lancée en partenariat avec une mutuelle ; un projet nouveau est lancé, celui de mettre en œuvre un site internet pour promouvoir auprès des agents publics l'épargne responsable.

La commission financière suit avec attention la gestion financière des assureurs qui étaient quatre en 2023 et ne sont plus que trois depuis le 1<sup>er</sup> janvier à la suite du rachat par CNP Retraite de la quote-part de Groupama. Le régime a un bon taux de couverture à 137,3.

La commission ISR se fait rendre compte des indicateurs essentiels. L'empreinte carbone du canton s'est améliorée passant de 85 en 2021 à 36.9 en 2023 ; la part des obligations durables a progressé (3% en 2021 et 10.2% en 2023). Sur la même période la note ESG des entreprises a progressé pour s'établir à 55.9 contre 55 en 2021 selon la nouvelle méthode de mesure réalisée par la société ISS. Le chantier de la nouvelle charte est lancé.

Les travaux de la commission administrative ont porté sur le suivi des indicateurs de gestion qui sont en amélioration et sur la finalisation de l'avenant à la convention administrative qui a été validée par le Conseil d'administration de juin 2024. De nouvelles fonctionnalités développées par CNP dans l'espace client des affiliés sont en place. Ces évolutions mesurées par le *Net Promoteur Score* sont plébiscitées par les affiliés. Il est suggéré de mettre en ligne les indicateurs de gestion.

Les commissions financières et administratives se sont appuyées sur les travaux du commissaire aux comptes dont il est rendu compte à chaque Assemblée générale.

*L'Assemblée générale approuve le rapport annuel du Conseil d'administration.*

### **3. Approbation du plan stratégique de la filiale de courtage**

Le plan de développement a pour ambition de réaliser 22 000 affiliations nouvelles à 10 ans avec un 1<sup>er</sup> palier à 14 000 à 5 ans. La priorité est celle d'un recrutement important de nouveaux affiliés quel que soit leur niveau de revenu. Ce plan s'appuie sur le maintien et l'optimisation du savoir-faire de vente à distance, le développement de nos partenariats en particulier celui stratégique avec La Banque Postale et sur une réelle mobilisation des organisations syndicales fondatrices. En matière de financement une contribution est demandée à l'assureur du régime, une revue de la structure des frais est en cours, cette revue des frais devant aboutir à une baisse des frais prélevés sur les cotisations de nature à améliorer l'attractivité du régime. Il est également prévu une hausse plus régulière de la classe 1.

*Le plan de développement est approuvé à l'unanimité moins une abstention*

### **4. Réponses aux questions des affiliés**

Quatre courriers comprenant cinq questions (affiliation des ayants droits, revalorisation des prestations, régime Préfon-Dépendance) ont été reçus.

*L'Assemblée générale donne mandat au Directeur général pour apporter une réponse aux courriers des affiliés. Ces réponses seront publiées sur le site de l'association.*

## **5. Rapport et approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2024, intervention du Commissaire aux comptes et fixation de la cotisation des adhérents à l'association**

Le résultat de l'exercice qui s'établit à 2 515,07 € est conforme au budget validé par le Conseil d'administration.

L'évolution du résultat est essentiellement due à une diminution du résultat courant résultant elle-même : d'une baisse du résultat d'exploitation et d'une légère hausse du résultat financier.

Les produits d'exploitation augmentent de 3,45 % : Les produits du régime qui constituent l'essentiel des ressources sont stables (+ 0,27 %) ; Les prestations de service augmentent de 25,23 %, ce qui est lié principalement à la hausse des refacturations effectuées à Préfon Distribution. La contrepartie de ces refacturations apparaissant en charges pour l'association (personnel intérimaire et honoraires de l'actuaire) ; Les produits des autres régimes sont en baisse (-20,41 %). La tendance se confirme pour ces produits qui ne sont plus commercialisés.

Les charges d'exploitation augmentent de 6,35 % (hausse du coût de production du magazine *Prefon.info*; augmentation des frais de communication règlementaire pour annoncer la mensualisation ; hausse des frais d'affranchissement ; hausse des charges de personnel et baisse des honoraires de conseil juridique et d'experts actuaires.

Le patrimoine de l'association est représenté par les fonds associatifs qui s'élèvent au bilan 2024 à 12 626 546 € et représentent 64 % du total du bilan.

*Sur proposition du Trésorier général, l'Assemblée générale valide le montant de la cotisation de ses membres, fixé à 20 euros pour l'année 2025.*

Concernant les travaux de vérification des comptes annuels de l'association (exercice clos au 30 juin 2024), les conclusions du Commissaire aux comptes sont les suivantes :

*« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».*

*L'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos, avec le rapport financier du Trésorier général.*

*Le résultat de l'exercice, à hauteur de 2 515,07 € est affecté aux réserves de l'association.*

Le Commissaire aux comptes expose les autres volets de sa mission, notamment la mission d'examen des comptes du régime Préfon-Retraite (ou revue de cohérence générale), instituée entre Préfon et CNP Assurances en 1967 et pour laquelle il a été mandaté par le Président.

Ses investigations ont porté sur les parties administrative et financière des comptes de même que sur le commissionnement des apporteurs d'affaire afin de s'assurer du respect des conventions de distribution. Concernant la mission d'examen des comptes du régime Préfon-Retraite 2023, le Commissaire aux comptes précise en synthèse :

*« L'examen auquel nous avons procédé n'appelle pas d'observation de notre part sur la conformité des comptes du régime au regard de la convention conclue entre Préfon Association et CNP ».*

L'Assemblée générale ordinaire est close à 12h.